

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Décision n° DB2022_22

Le Bureau communautaire, convoqué le 6 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 12 septembre 2022 à 19 heures 30** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

AIZENAY : Franck ROY
APREMONT : Gaëlle CHAMPION
BEAUFOU : Delphine HERMOUET
BELLEVIGNY : Jacky ROTUREAU
CHAPELLE PALLUAU (LA) : Xavier PROUTEAU
FALLERON : Gérard TENAUD
GENETOUZE (LA) : Guy PLISSONNEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Dominique PASQUIER
MACHE : Frédéric RAGER
PALLUAU : Marcelle BARRETEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : Sabine ROIRAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : Guy AIRIAU
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Mireille HERMOUET
SAINT-PAUL MONT PENIT : Philippe CROCHET

Absent(es) excusé(es) :

GRAND'LANDES : Pascal MORINEAU

Objet : Adoption du règlement du « Défi familles presque zéro déchet ».

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets pour la protection de l'environnement, il est proposé de lancer un « défi familles presque zéro déchet » du 8 novembre 2022 au 30 avril 2023.

Le défi est gratuit et ouvert à tous les particuliers résidants sur le territoire de la Communauté de communes.

Quinze familles du territoire seront sélectionnées et accompagnées plus de 6 mois pour les aider à adopter de nouveaux comportements permettant de réduire voire supprimer la production des déchets ménagers.

Les familles sélectionnées seront équipées d'un kit « mes courses zéro déchet » soutenus à hauteur de 100 % par Trivalis pour réaliser leur défi.

Le règlement de ce défi joint à la présente décision précise les modalités de l'opération, notamment les conditions de dépôt des candidatures, les responsabilités et le droit à l'image.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

**Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après
communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le règlement du « Défi familles presque zéro déchet » joint à la présente décision.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

.....
Pour copie conforme au registre

Le treize septembre deux mille vingt-deux,

Le Président,
Guy Plissonneau



Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 19 septembre 2022

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat